

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur– Fraternité– Justice

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

Direction des Bâtiments et Equipements Publics

Appel à manifestations d'intérêt national (AMI) pour le recrutement d'un bureau qui sera chargé de l'Etude architecturales et techniques relatives à la construction d'un palais de la culture à Nouakchott

AMI N° 03/CPMP–MHUAT/2025

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à la publication du PPM 2025 (révision n°4) paru dans le site marchespublics.gov.mr/
2. Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a obtenu, dans le cadre de son budget, le financement, pour la construction des infrastructures administratives et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de prestations intellectuelles relatives aux études architecturales et techniques relatives à la construction d'un palais de la culture à Nouakchott,
3. Les services d'ingénierie, objet du présent appel à manifestations d'intérêt AMI, portent sur la réalisation des études, pour la réalisation du Projet de construction d'un palais de la culture à Nouakchott.
La durée globale des prestations objet du présent AMI est estimée à **deux (02) mois**.
4. Par le présent avis, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire agissant en tant que Maître d'Ouvrage invite les consultants ou groupements de consultants possédant les capacités techniques et financières requises à présenter un dossier de candidature pour la réalisation des prestations décrites aux *points 6 et 7*.
5. Une liste des candidats, qui ne saurait être supérieure à huit (8), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la qualité/Cout**, La

procédure de la sélection d'une liste, restreinte sera conduite en application de la loi n° 2021-024 du 29/12/2021 portant Code des Marchés Publics et ses décrets d'application dont notamment le décret n°2022-083 portant application de cette loi.

6. Les références requises pour la qualification sont les suivantes :

6.1. **Références générales** : dans le domaine des études de bâtiments publics au cours **de dix dernières années** attestées par un Maître d'Ouvrage public, parapublic ou organisation reconnue.

6.2. **Références spécifiques** : dans le domaine des études (construction neuve) d'un bâtiment public similaire en volume et en nature, au **cours de dix dernières années** attestées par un Maître d'Ouvrage public, parapublic ou organisation reconnue.

Les candidats sont invités à fournir dans leurs réponses les fiches de projets.

7. Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point 12 ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre les éléments suivants

7.1. Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du Mandataire commun du groupement de Consultants et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du chef de file du groupement sera considérée comme étant celle du groupement ;

7.2. Les qualifications techniques, l'expérience en rapport avec les prestations demandées et les références concernant des marchés analogues exécutés par le candidat. Ces références, obligatoirement étayées par des attestations des bénéficiaires, doivent notamment porter sur l'expérience générale, l'expérience spécifique et toute autre référence pertinente qui démontrent que le candidat possède les capacités techniques pour exécuter les prestations requises avec indication de la nature du projet, du bénéficiaire, de sa période de réalisation, du volume des prestations confiées au candidat ;

8. En cas de groupement de consultants, il y aura lieu d'indiquer le statut de ce groupement. Le groupement doit être conjoint et solidaire. Les conditions à remplir par le mandataire commun et par chacun des membres du groupement sont indiquées ci-après :

8.1. Le groupement de consultants, pris collectivement, doit satisfaire aux références fixées au point 6 ci-avant, les références correspondant à chacun des membres du groupement étant pour cela additionnées afin d'obtenir les capacités totales du groupement.

8.2. Chacun des membres du groupement doit présenter les documents demandés au point 7 ci-avant en dehors de la lettre de candidature (point 7.1) pour laquelle une seule signée du mandataire commun du groupement est suffisante.

8.3. Un des membres du groupement doit être désigné comme mandataire commun. Il devra joindre au dossier de candidature les pouvoirs l'habilitant à engager le groupement.

9. A titre indicatif, le Maître d'Ouvrage entend dresser une liste restreinte de candidats, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Proposition pour la réalisation des services requis. Ainsi, l'atteinte des seuils mentionnés supra ne vaut pas inscription automatique sur la liste restreinte.

10. Les critères d'évaluation pour sélectionner les candidats sont :

- ✓ L'expérience générale **30%** ;
- ✓ L'expérience spécifique **70%** ;

11. Pour toute demande d'éclaircissement relative au présent avis et pour faire part de leur intention de déposer un dossier, les candidats intéressés doivent adresser les courriers par email, télécopie et courrier postal à l'adresse indiquée ci-dessous :

Direction des Bâtiments et Équipements Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble du MHUAT, 5ème étage
Ksar-Nouakchott-Mauritanie, Tél : 00 222 45 25 79 95, Email : khdenebja@gmail.com

12. Les dossiers de candidature, rédigés en langue française (seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte pour l'évaluation) et établis en trois exemplaires dont l'originale devront être adressés au plus tard le **mardi 29 avril 2025 à 12H TU** à l'adresse indiquée ci-après :

Commission des Marchés du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, – KSAR OUEST lot n 58 : C extension château d'eau ; Tél : 45240149, Adresse mail : cmdhuat@gmail.com Nouakchott, Mauritanie.

Et porter la mention :

« Appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour le recrutement d'un bureau qui sera chargé des Etudes de construction d'un palais de la culture à Nouakchott ».

Le Secrétaire Général

Mohamed Salem Boukhreiss